

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.09.163

**Rapport annuel des
administrateurs de la
SEMEA - Année 2007 :
délégation du service
public de distribution
d'eau potable et d'eau
industrielle**

LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 septembre 2008**

Secrétaire de séance : Fatiha BOURDAREAU

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Philippe LAVAUD à Denis DOLIMONT, Simon DEFORGE à Rachid RAHMANI

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, François ELIE par Samuel CAZENAVE, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE	Rapporteur : Monsieur DOLIMONT
-----------------------------	---------------------------------------

RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS DE LA SEMEA - ANNEE 2007 : DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU INDUSTRIELLE

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les administrateurs représentant la communauté d'agglomération du Grand Angoulême au conseil d'administration de la société d'économie mixte pour l'eau et l'environnement d'Angoulême (SEMEA) doivent présenter un rapport annuel au conseil communautaire.

Ce rapport résume l'activité de la SEMEA pour l'exercice 2007.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 9 septembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2007 des administrateurs représentant la ComAGA au conseil d'administration de la SEMEA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 septembre 2008	<u>Affiché le :</u> 01 octobre 2008